

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE QUATORZE DECEMBRE, A DIX-SEPT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE PHILIPPE HERCOUET.

Date de la convocation : 8 décembre 2021

ETAIENT PRÉSENTS :

Président :

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Christelle LEVY, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Thierry ROYER, Yves RUFFET, Fabienne TASSEL, Christine THEZE (*suppléante de Marie-Madeleine BOURDEL, absente*), Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Thierry ANDRIEUX donne pouvoir à Nadine L'ECHELARD,
- Carole BERECHEL donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Nathalie TRAVERT-LE ROUX donne pouvoir à Philippe BOSCHER,
- Marie-Paule ALLAIN, Yvon BERHAULT, Sylvain BERNU, Nathalie BOUZID, Guy CORBEL, Céline FORTIN, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Sébastien PUEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : David BURLLOT

Délibération n°2021-238

Membres en exercice : 69 Présents : 56

Absents : 13

Pouvoirs : 4

MOBILITES

KORRIGO TRANSPORT – CONVENTION CADRE 2022-2024 AVEC LA REGION BRETAGNE

Les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) bretonnes ont développé depuis plusieurs années un dispositif d'interopérabilité billettique sur leurs réseaux respectifs (la carte KorriGo). Elle constitue un support unique de titres. Le réseau Distribus de Lamballe Terre & Mer intègre ce dispositif dès janvier 2022, conformément aux engagements inscrits dans la convention de partenariat signée avec la Région Bretagne début 2021 sur la politique des mobilités.

Au vu du succès rencontré en matière de transports, les collectivités porteuses du dispositif travaillent

aussi depuis plusieurs années sur l'adjonction d'autres services publics accessibles par ce support billettique (piscines, médiathèques, services périscolaires). Les enjeux pour les années à venir sont de réussir l'extension du périmètre à de nouveaux réseaux de transports collectifs, de nouveaux services de la vie quotidienne et de simplifier les parcours usagers grâce à de nouveaux services numériques en complément de la carte (service après-vente, dématérialisation de la carte sur smartphone ...). En complément, il faut souligner que le portage du projet KorriGo implique un besoin constant de suivi et d'animation tant les sujets sont nombreux pour garantir l'interopérabilité à l'échelle régionale.

A cet effet, il a été convenu de la nécessité de mettre en place une convention-cadre avec la Région. Elle concerne chaque autorité organisatrice de la mobilité. La convention définit le budget et les participations demandées en remplacement des demandes au coup par coup. Elle définit également les instances de gouvernance et leur rôle respectif pour le suivi du projet.

Par la signature de la convention, Lamballe Terre & Mer s'engage sur la poursuite et le développement de l'interopérabilité de son système de billettique transport. La participation financière est de 5 833 € au titre de 2021 (démarrage du projet) et 7 000 € par an pour la période 2022-2024. Sur ce dernier point les participations de chaque AOM ont été définies sur la base de plusieurs critères (population, fréquentation du réseau, nombre de cartes KorriGo actives) et sont entendues comme des participations financières annuelles maximum (cf tableau clé de répartition ci-après).

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 23 novembre 2021,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE les modalités du partenariat « KorriGo Transport » 2022-2024 et celles financières pour les années 2021 à 2024,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention-cadre et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

A Lamballe-Armor, le
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-président,
Philippe HERCOUET

21 DEC. 2021



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

22 DEC. 2021

Pour le Président,
Par délégation,

De l'affichage le

22 DEC. 2021

Directeur Général des services,
Arnaud LECOURT



Clés de répartition des contributions des Partenaires au 1^{er} janvier 2022

AOM KorriGo	Caractéristiques discriminantes de l'AOM et de son réseau			Participation annuelle
	Nb d'habitants	Nb de voyages annuels	Nb de cartes KorriGo actives	
Région Bretagne	3,3 M	20 M	55 000	100 000 €
Rennes Métropole	450 000	81 M	208 000	70 000 €
Brest Métropole	210 000	26 M	133 000	35 000 €
Lorient Agglo	205 000	17 M	22 000	18 000 €
St Brieuc Armor Agglo	150 000	6 M	17 000	18 000 €
Quimper Bretagne Occidentale	100 000	5,4 M	18 000	18 000 €
St Malo Agglo	85 000	3,6 M	11 000	13 000 €
Quimperlé Communauté	55 000	754 000	3 500	7 000 €
Guingamp Paimpol Agglo	75 000	42 000	2 000	7 000 €
Fougères Agglo	55 000	936 000		7 000 €
Lamballe Terre & Mer	70 000	42 000		7 000 €